



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse

2024 DJS 82 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (279.000 euros), conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de faciliter le développement de leurs actions en faveur des jeunes Parisien·nes, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

Favoriser l'accès à la culture, à la pratique sportive et aux vacances de tout·es les jeunes, et notamment de celles et ceux qui en sont le plus éloigné·es est un élément central des politiques publiques. Permettre aux jeunes d'accéder davantage aux offres culturelles, sportives et de loisirs du territoire, de partir ou de profiter de différentes façons de leurs vacances fait partie intégrante des valeurs de l'éducation populaire permettant l'émancipation et l'automatisation de la jeunesse.

La jeunesse est une période de découvertes et d'expérimentations durant laquelle les pratiques artistiques, culturelles et sportives participent à la construction des identités, des postures et des goûts permettant aux jeunes de s'affirmer à la fois individuellement et collectivement dans la société.

La crise sanitaire inédite a engendré des difficultés accrues pour la jeunesse, parisienne notamment. Déjà avant la crise, près d'un tiers des jeunes Parisiennes et Parisiens ne partaient pas en vacances chaque année. D'après une étude sur les freins et leviers au départ en vacances des jeunes Parisien·nes de 11 à 30 ans, menée par Vacances Ouvertes pour la Ville de Paris en 2023 – 2024, environ 37 000 jeunes Parisiennes et Parisiens ne sont jamais partis en vacances (5,2% des 11-15 ans, 4,3% des 16-25 ans et 8,2% des 26-30 ans). Les associations et les structures ont également dû s'adapter, modifier voire annuler leurs actions. Dans ce contexte, la promotion de projets de vacances, d'actions sportives, culturelles et de loisirs occupent une place prépondérante dans l'action de la Ville en direction des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Les actions et les pratiques culturelles et sportives doivent être accessibles à toutes et à tous car elles sont un élément fondateur de l'inclusion sociale. Ces projets permettent aux jeunes de développer leur confiance et leur estime de soi tout en favorisant leur participation à la société en consolidant leur identité en tant que citoyen•nes actif•ves et éclairé•es.

La Ville de Paris a développé à ce titre des partenariats avec plusieurs associations parisiennes œuvrant dans les champs de l'accès à la culture, au sport et en organisant pour certaines des stages ou des séjours de vacances. Ces associations, dans l'accomplissement de leurs actions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris au titre des politiques en faveur de la jeunesse.

Ces partenariats se traduisent sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs tenant compte des objectifs poursuivis par la collectivité parisienne en matière de politique de jeunesse. Ces conventions permettent la continuité des actions et la pérennisation des liens noués avec les associations parisiennes, notamment par la Direction de la Jeunesse et des Sports et le réseau d'équipements et de services qu'elle anime sur le territoire (Quartier Jeunes – QJ, Centres Paris Anim', Espaces Paris Jeunes, avec leurs Points Information Jeunesse notamment, etc.).

La présente délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à 75 associations, dont 64 sont localisées et interviennent dans les quartiers de Paris Centre, des 6^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements en faveur des jeunes Parisien•ne•s de 13 à 30 ans. En outre, la détermination du montant des subventions est proposée en considération de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre de jeunes bénéficiaires, ainsi que du dynamisme et de l'intérêt des actions en faveur des jeunes Parisien•nes.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- à l'association **Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne** (12^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « On Paris... ? (que tu créés ton espace – que tu parles de toi – que tu découvres la ville » à Paris Centre. Ce projet s'inscrit dans la lignée des actions portées depuis 2 ans par le Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne. Il s'agit de proposer aux jeunes de prendre la parole et de développer des actions partenariales sur le territoire ;
- à l'association **Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier** (6^{ème}) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son action « Demande de subvention au titre de la jeunesse - Séjours ». L'association organise des séjours pour les jeunes à Bourdiou en Gironde et à l'étranger ;
- à l'association **Mosaïques 9** (9^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Escapade Jeunes DJS ». L'association organise un séjour en Europe durant l'été à l'attention d'une douzaine de jeunes de l'arrondissement. Le projet portera principalement sur le vivre ensemble, le partage, la prise d'autonomie ainsi que la découverte d'activités nouvelles ;

- à l'association **Cage Projets** (10^{ème}) une subvention d'un montant de 2.500 euros pour son projet « La danse classique inclusive ». Ce projet a pour objectif de permettre aux jeunes participant-es de se familiariser de façon ludique avec les fondamentaux de la danse (corps, espace, temps, énergie, poids, relation à la musique et aux autres...) ;
- à l'association **L'Aire à Mots** (10^{ème}) une subvention d'un montant de 1.500 euros pour son projet « Atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques et visuels et numérique (11-17 ans) : objectif : livre publié, réseaux sociaux, événements ». L'association propose des stages thématiques et des ateliers autour de l'écriture, ainsi que des événements, des expositions en partenariat avec des structures institutionnelles, culturelles ou associatives et des artistes partenaires ;
- à l'association **Le Pari's des Faubourgs** (10^{ème}) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son projet « Séjour Jeunes auto-géré : Permettre le départ en vacances ». Ce projet a pour objectif de permettre à des jeunes issu-es de familles populaires de partir en vacances. Le séjour est une fin en soi : moment de partage, de découvertes, culturelles, sportives, touristiques, ou bien même de lâcher-prise, il est aussi un formidable outil pour travailler le vivre-ensemble, la gestion de la vie quotidienne et l'autonomie des jeunes ;
- à l'association **Ngamb'Art** (10^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Bat'Ngamb- Battle – 2 VS2 Break Dance / Hip Hop 1 VS1 Popping / Battle Kid's ». Le projet est un Battle de break dance mais aussi un concours chorégraphique dans d'autres styles de la danse hip-hop comme du popping ou locking... L'objectif est de permettre aux jeunes de se dédouaner des préjugés et de se libérer de la peur de l'autre mais aussi de les sensibiliser aux Jeux Olympiques qui auront lieu dans leur ville en 2024 ;
- à l'association **Quai de Jemmapes X (Q.D.J.X)** (10^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « AAP PV Sport » qui vise à créer du lien social à travers le sport et à promouvoir le basket-ball féminin et la mixité sur les terrains en accès libre du 10^{ème} (TEP Grange-aux-Belles et Jemmapes) ;
- à l'association **Speals** (10^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Tous en selle » qui vise à accompagner 10 jeunes âgé-es de 16 à 19 ans dans une expérience de mobilité à vélo qui les amènera de Paris à l'Auvergne. Ce périple représente à la fois une aventure passionnante, un défi personnel et une occasion de passer des vacances enrichissantes durant la semaine des grandes vacances ;
- à l'association **11^{ème} Évènements** (11^{ème}) une subvention d'un montant de 7.000 euros pour son projet « Festival Onze Bouge 2024 ». L'association 11^{ème} Évènements organisera la 28^{ème} édition du festival Onze Bouge dans le 11^{ème} arrondissement du 16 au 20 mai 2024. Ce festival réaffirme sa volonté initiée en 2019 d'être un évènement se déroulant uniquement en espace public avec une programmation dédiée aux arts de la rue et à la danse. Le travail sur la diversité des publics s'est traduit notamment par un parcours

de spectateur·rice qui a su séduire de nombreuses familles, ou encore la reconduction d'un battle de danse hip-hop sur le parvis de la mairie ;

- à l'association **ADJ 11** (11^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Fête de quartier Beauharnais ». Par l'organisation d'événements et d'animations de quartier, l'association souhaite contribuer à la rencontre, la création et/ou la conservation du lien social entre les habitant·es (interculturel, intergénérationnel) et favoriser ainsi la mixité sociale ;
- à l'association **Ateliers du Chaudron** (11^{ème}) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Agenda Péri Extra-Scolaire ». Il s'agit de sensibiliser, initier et former enfants et jeunes à la pratique du théâtre, de la musique et à la découverte des arts de spectacle vivant. Les jeunes bénéficient de sorties culturelles et participent à des manifestations festives de quartier ;
- à l'association **Le Picoulet – Mission Populaire XIème** (11^{ème}) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Education populaire au service des jeunes ». Ce projet est destiné chaque année à 70 jeunes âgé·es de 13 à 16 ans. Le Picoulet intervient au plus près des jeunes dans leur quotidien et leur construction identitaire. Une équipe d'animation (une coordinatrice et trois animateur·rices vacataires) et la participation d'une vingtaine de jeunes fréquentant régulièrement le centre social assurent l'organisation et le bon déroulement des activités sportives, culturelles, artistiques proposées les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires ;
- à l'association **Les 12 Sourires** (12^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son fonctionnement. L'association propose la mise en place d'ateliers portant sur des thématiques diverses et variées telles que la sexualité, la scolarité, la recherche de stage et l'insertion professionnelle ;
- à l'association **Ascendanse Hip Hop** (13^{ème}) une subvention d'un montant de 6.000 euros pour son action « Ateliers de danse hip hop dans le 13^{ème} ». Elle permet entre autres, à une centaine de jeunes Parisiens et Parisiennes de 12 à 25 ans d'accéder à une pratique régulière de l'activité. L'aide logistique et de coordination est assurée par une dizaine de jeunes et l'association travaille en partenariat avec les centres sociaux et les collèges de l'arrondissement. L'association valorise chaque année cette pratique artistique dans le cadre d'événements locaux ;
- à l'association **L'Aquilone** (13^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Rencontres de danse du 13^{ème} – 20^{ème} ». Elle permet chaque année à une centaine de jeunes Parisien·ne·s de 13 à 30 ans de présenter leurs chorégraphies sur une scène devant un large public et favorise la diversité de l'offre culturelle ;
- à l'association **Aventure Kacila** (13^{ème}) une subvention d'un montant global de 5.000 euros pour ses projets « Week-ends autonomie jeunesse 2024 »

(4.000 euros) et « Chut, ça tourne ! 2024 » (1.000 euros). Le premier projet est destiné à une trentaine de jeunes du quartier Kellermann (13^{ème}). L'association envisage d'organiser 6 week-ends dans différentes régions de France avec pour objectifs la découverte de métiers et d'environnements socioculturels différents. Le second projet vise à réunir un groupe de jeunes autour d'un des métiers de l'audiovisuel : la prise de vue et le montage. Formé·es par un·e professionnel·le, les jeunes réalisent des projets vidéos en autonomie et sont sensibilisé·es aux dangers des réseaux sociaux ;

- à l'association **GAREF Paris** (13^{ème}) une subvention d'un montant de 10.000 euros pour son action « Activités scientifiques et techniques ». Par une pratique assidue d'activités scientifiques dans le cadre d'ateliers hebdomadaires ou de stages, elle soutient quelque 200 jeunes filles et garçons, à s'orienter vers des filières scientifiques créatrices d'emploi ;
- à l'association **La Compagnie à l'Affût** (13^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Le théâtre outil, un parcours intergénérationnel de création et de découverte théâtrale ». Il s'agit de susciter l'éveil artistique des adolescent·es et des adultes par la pratique d'une activité artistique ;
- à l'association **Slashfit (SF)** (13^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Local numérique au 10 square Dunois (Paris 13^{ème}) ». L'association répond à un besoin croissant d'accompagnement des jeunes sur diverses thématiques numériques (prévention, bonnes pratiques, sérénité et positivité dans les jeux, découverte aux métiers du numérique, plateformes scolaires, création numérique comme le montage vidéo, le stop motion...) ;
- à l'**Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers - LOREM** (14^{ème}) une subvention d'un montant de 15.000 euros pour son action « 3D Fablab ». Ce projet propose de nombreuses activités autour du numérique (inclusion et création), pour le développement du Fablab qui bénéficie aux jeunes de 16 à 30 ans (formation, ateliers) et dont l'activité innovante et qualitative permet de développer des projets partenariaux avec les acteurs locaux, notamment le Centre Paris Anim' Marc Sangnier ;
- à l'association **Carrefour 14** (14^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Accueil Jeunes ». Ce projet est destiné, chaque année, à une cinquantaine de jeunes du quartier Porte de Vanves et Didot. Ils et elles sont accompagné·es les mercredis et pendant les vacances scolaires pour la réalisation de leur projet culturel et de loisirs ;
- à l'association **Florimont** (14^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Ateliers d'été - Vidéado hors les murs ». Il s'agit de proposer aux jeunes de 12 à 20 ans du 14^{ème} arrondissement de jouer et de se retrouver autour de jeux vidéo accompagné·es par des animateur·trices ludothécaires spécialistes de l'activité vidéoludique ;
- à l'association **Hustle Paris - HP** (14^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Mon tournoi basket 3X3 Hustle N'Flow ». Le

projet vise à mettre en place un tournoi de basket-ball 3x3 à la Porte de Vanves (14^{ème}), et ainsi offrir aux jeunes du quartier l'opportunité de participer à un sport populaire et dynamique. En plus de promouvoir la pratique sportive, le projet mettra l'accent sur la santé mentale des jeunes en proposant des ateliers dédiés ;

- à l'association **Le Moulin** (14^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « E-Sport 14 – 2024 ». L'action vise un public de 11 à 18 ans, collégien·nes et lycéen·nes. Elle est susceptible de toucher les 60 jeunes participant·es et adhérent·es aux actions du Moulin. L'objectif global est d'entraîner une dynamique, un engouement et un essor de la pratique E-Sports ;
- à l'association **Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes Ozaname** (17^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Sors de ta bulle – Sport et Loisirs ». Le projet vise à permettre aux jeunes d'avoir accès à des activités qui leur sont inaccessibles par manque de moyens financiers ou d'intérêt. La pédagogie du projet permet aux jeunes de s'investir dans les propositions d'ateliers mais aussi dans la mise en œuvre, renforçant ainsi leur pouvoir d'agir ;
- à l'association **Animation Jeunesse Loisirs (AJL)** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Tous ensemble, donnons vie à notre quartier ! » à l'attention d'une centaine de jeunes Parisien·nes. Dans le quartier Charles-Hermite, l'association envisage de co-construire avec les jeunes et les familles de la résidence Valentin Abeille une programmation en 2024 de sorties culturelles, sportives et d'animations ;
- à l'**Association pour le Dialogue et l'Orientations Scolaire (ADOS)** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 30.000 euros pour son action « Prévention auprès des jeunes de 11 à 17 ans afin de favoriser leur insertion sociale » ayant pour objectif de réduire les risques de décrochage scolaire grâce à un suivi global des jeunes en lien avec les familles. La mobilité des jeunes, l'esprit d'initiative et l'ouverture culturelle sont favorisés au travers d'actions collectives ;
- à l'association **Capoeira Viola Compagnie le Sommet de l'Abricotier** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Festival Emergence Capoeira ». L'association a pour but de créer les conditions favorables au développement de la pratique artistique en général, de l'art chorégraphique et de la capoeira en particulier, entre autres à travers les spectacles vivants. Elle propose des actions en partenariat avec les écoles, collèges, associations et habitant·es de la ZAC Evangile ;
- à l'association **Compagnie Résonances** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Art'fetwork, action artistique au service de l'initiative et de l'autonomie des jeunes ». Le projet a pour objet de favoriser la mixité culturelle, artistique et sociale et de lutter contre toutes formes de discriminations. Il se décline sous la forme d'ateliers hebdomadaires (formations et programmation) et d'évènements bi-mensuels

« Art'fter work », avec de la musique, de la danse, des expositions et des stands up comiques ;

- à l'association **De Monblémont** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « L'éducation par la culture et le sport pour les jeunes du quartier Blémont ». Il s'agit de favoriser la réussite éducative des jeunes du quartier Blémont, renforcer le lien social entre les habitant-es de tous âges, améliorer l'offre culturelle proposée et animer la vie du quartier Blémont ;
- à l'association **Esprit d'Ebène** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Barbes Street dance » dont la cinquième édition se déroulera en septembre 2024 dans un lieu emblématique du 18^{ème} arrondissement ;
- à l'association **La Compagnie des Rêves Ayez** (19^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Les jeunes du 7^{ème} art » dans le 18^{ème} arrondissement. C'est un projet de réalisation de films courts construits avec des jeunes sur les thématiques qui les préoccupent. L'outil audiovisuel est utilisé comme médiation pour travailler sur leurs freins et faire progresser l'image qu'ils et elles ont d'elles-mêmes ;
- à l'association **La Sierra Prod** (18^{ème}) une subvention d'un montant global de 7.000 euros pour ses projets « Préfiguration du Ci'Ney 18 » (1.000 euros), « Accompagnement dans la création de projets audiovisuels, musicaux et photographiques » (2.000 euros), « Les ateliers de création artistique scolaire et hors-scolaire » (2.000 euros) et « La culture au carrefour de la jeunesse, des solidarités, de l'inclusion sociale et citoyenne » (2.000 euros). Le 1^{er} projet a pour objectif de permettre aux jeunes de s'initier aux techniques de l'audiovisuel, de valoriser des savoir-faire traditionnels ou personnels mais aussi d'exprimer des sentiments, une opinion personnelle, une réaction, défendre un point de vue à propos d'un thème culturel, d'un programme ou d'un sujet d'actualité. Le second projet vise à favoriser l'accès à la culture cinématographique, musicale et photographique, à initier les participant-es aux outils techniques afin de mener à bien leur projet et de permettre aux participant-es d'acquérir une autonomie et une professionnalisation dans l'élaboration de créations futures. Le 3^{ème} projet se décline en 4 ateliers de création artistique qui ont pour vocation de se dérouler aussi bien en milieu scolaire qu'en dehors des établissements scolaires. Dans le cadre scolaire, l'atelier s'élabore avec la participation des chef-fes d'établissements et des enseignant-es référent-es. Tous les ateliers se déroulent de la même manière : ils s'inscrivent dans l'histoire temporelle et spatiale du quartier des jeunes participant-es. Ils se construisent également autour d'un fait sociétal et/ou d'actualité. Le 4^{ème} projet est une subvention de fonctionnement global. La Sierra Prod lutte contre l'isolement culturel, social, éducatif en utilisant les langages cinématographique, audiovisuel, musical, photographique comme des outils de lien social au travers du lancement d'un espace culturel et social ;
- à l'association **Les Enfants de la Goutte d'Or – EGDO** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 9.000 euros pour son action « Loisirs

éducatifs de proximité ». L'association œuvre pour l'épanouissement des enfants et des jeunes par la pratique d'activités éducatives, sportives et culturelles permettant ainsi d'assurer une continuité éducative et de prévenir les conduites à risques ;

- à l'association **Oasis 18** (18^{ème}) une subvention d'un montant global de 7.000 euros, dont 4.000 euros au titre de la Jeunesse (DJS-SDJ) pour son action « Loisirs/Enfance/Jeunesse » dont l'objet est d'organiser diverses activités (ateliers d'écriture, initiations sportives et sorties de loisirs) en favorisant les liens intergénérationnels et 3.000 euros au titre de la Politique de la ville (DDCT-SPV) pour son action « Oasis du quartier » qui bénéficie tout au long de l'année aux familles, aux jeunes et aux personnes seules à la recherche d'informations et les oriente en fonction de leurs besoins lors de temps de médiation ;
- à l'association **Salle Saint Bruno** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 9.000 euros pour son projet « Goutte d'Or en Fête ». Grande fête de quartier, la Goutte d'Or en Fête s'organise tout au long de l'année en impliquant les associations, les habitant-es, les artistes, les commerçant-es, les lieux culturels, les écoles... Manifestation culturelle pluridisciplinaire, la Goutte d'Or en Fête programme des spectacles de rues, des restitutions d'ateliers, des concerts, des scènes ouvertes, une parade, des expositions, des projections, un village festif et associatif, un repas de quartier, des déambulations contées, une émission de radio, un bal... En amont, des ateliers sont proposés aux habitant-es leur permettant de s'impliquer dans l'animation des différents moments de l'événement et qui s'appuient sur les projets existants dans le quartier pour les mettre en valeur ;
- à l'association **Slam O Féminin** (18^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Filles et femmes de paroles : Cré-Action Slam ». Par la pratique du slam et la mise en œuvre de spectacles, l'association Slam ô Féminin favorise l'expression des idées et le dialogue entre les jeunes. Elle intervient notamment sur les questions d'égalité entre filles et garçons et participe également à l'amélioration du lien social intergénérationnel et à l'insertion par la création et l'animation artistique. Les talents sont valorisés lors de la présentation et la diffusion des créations ;
- à l'association **École des Arts de la Scène - Les Petits Riens** (19^{ème}) une subvention de 2.000 euros pour son projet « La Troupe et l'orchestre des Petits Riens - Ateliers d'approfondissement de la pratique artistique » qui consiste à approfondir la pratique artistique des jeunes du 19^{ème}, voire les accompagner vers une professionnalisation dans le milieu artistique ;
- à l'association **Kasbah-sur-Scène** (19^{ème}) une subvention d'un montant de 1.500 euros pour son action « Création et parcours rythmique et musical (Music Halls Jr) ». L'association propose aux enfants de créer un répertoire musical autour d'instruments de musique. Un parcours culturel est proposé, ainsi que des restitutions impliquant les habitant-es du quartier. Enfin, 5 séances d'enregistrement, en studio professionnel, programmées en fin d'année au centre Paris Anim' Curial concluront le travail entrepris ;

- à l'association **Les Jeunes Ambitieux** (19^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Le Festival des Ambitieux - 4^{ème} édition ». Le Festival des Ambitieux est un ensemble d'évènements durant lequel des activités sportives et ludiques ont lieu tout l'été, en juillet et août, sur la Place des fêtes (19^{ème}) et touchent plus de 3.000 personnes ;
- à l'association **Mon Quartier Bouge ! (M.Q.B !)** (19^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Atelier Breakdance dans mon quartier » visant à favoriser la créativité et l'estime de soi des jeunes à travers la pratique du Breakdance. L'association encourage la mixité sociale et culturelle en réunissant des jeunes de différentes origines autour de la même discipline ;
- à l'association **Riquet Elites** (19^{ème}) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Sport famille ». Le projet consiste à l'organisation d'un atelier foot pour environ 25 jeunes de 8 à 18 ans, mixte du quartier Orgue Flandre. Le but de cet atelier est d'occuper les jeunes au maximum pendant la semaine afin qu'ils et elles évitent de traîner sans objectif dans le quartier et qu'ils et elles puissent participer à une activité sportive gratuitement. L'objectif est également de renforcer le lien entre les adultes et les jeunes afin de créer une vraie cohésion intergénérationnelle dans le quartier ;
- à l'association **Vue d'ensemble** (19^{ème}) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Séjours sportifs et d'insertion, ateliers découvertes artistiques et accompagnement à la scolarité » qui vise à diffuser la pratique artistique et culturelle au plus grand nombre. Les nombreuses activités proposées offrent un environnement ludique et convivial propice à faire émerger le potentiel artistique des jeunes participant-es ;
- à l'association **129H Productions** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Le Grand Slam des Amandiers » qui vise à encourager l'expression et la pratique artistique amateur dans des structures d'enseignement, sociales et culturelles installées dans le quartier du Grand Belleville ;
- à l'association **Belleville Citoyenne** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Rimes et Rythme : Atelier de composition musicale, d'expression artistique et de préparation à la scène » qui permet à 50 jeunes de bénéficier d'ateliers d'écriture et d'enregistrement durant lesquels ils et elles reçoivent des conseils artistiques et techniques sur l'écriture et la composition ;
- à l'**Association de Culture Berbère** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Participation des jeunes à la vie publique ». L'association propose des activités pour l'implication des jeunes à la vie de quartier et offre des espaces d'expression, de réflexion et de création. Les jeunes sont mobilisé·es sur des projets collectifs auxquels les parents sont

associé·es pour accompagner le suivi du parcours de leurs enfants. Cette démarche a pour effet de développer le lien social.

- à l'**Association d'Education Populaire de Charone Réunion (AEPCR)** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Filles en scène ou la pratique du double dutch pour s'engager dans la vie citoyenne ». L'accroche par le sport vise à mettre les filles issues des quartiers populaires en mouvement, à partager des moments de pratique sportive collectivement, à révéler des potentialités, à retrouver une confiance en soi et à gagner en mobilité ;
- à l'**Association Jeunesse Education (AJE)** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Activités sportives et culturelles (axe 7) ». Ce projet se décline en une diversité d'actions proposées aux jeunes et menées en partenariat avec des associations du quartier. Il s'agit de multiplier les centres d'intérêt des jeunes et de les conduire à agir en groupe dans le cadre de projets qu'ils et elles s'approprient peu à peu. Les jeunes sont responsabilisés sur l'activité qu'ils et elles ont choisie et à laquelle ils et elles s'engagent à participer sérieusement ;
- à l'association **Crescendo** (11^{ème}), une subvention d'un montant de 1.500 euros pour son action « Jeunes en projet » dans le 20^{ème} arrondissement qui a pour objet d'accompagner tout au long de l'année une trentaine de jeunes filles et de garçons dans des démarches de projets collectifs dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République et d'aller à leur rencontre en proposant des temps d'animation et d'initiation à des pratiques sportives, artistiques et de cultures urbaines ;
- à l'association **Dumas Réunion** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Mixité et Engagement ». Le projet jeunesse se compose de trois actions : soirées filles, soirées mixtes, et espace jeune hebdomadaire. Le projet Soirées 100% filles a pour vocation de permettre chaque année à 25 jeunes filles du quartier Réunion Père Lachaise de trouver leur place dans les dispositifs de loisirs, sport et culture tout au long de l'année mais aussi de développer l'offre qui leur est destinée en la matière. Le projet Soirées mixtes a pour vocation d'aborder le thème de la mixité. Il s'agit de proposer des actions de loisirs aux 12-17 ans, de favoriser le vivre ensemble au sein des groupes de jeunes déjà constitués. Le projet Espace jeunes hebdomadaire a pour objet de proposer un lieu d'accueil pour les jeunes du quartier lors de leur temps libre (mercredi après-midi, après les cours...) et devenir un point d'ancrage pour un public fidélisé ;
- à l'association **La Relève Bariolée** (94700 Maisons-Alfort) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Langage(s)» dans le 20^{ème} arrondissement. Il s'agit de permettre à des adolescent·es de se rencontrer autour d'un projet artistique, d'aboutir à une réalisation collective et de la présenter à un public pour chercher et dessiner un langage commun, s'enrichir les un·es les autres, mieux se comprendre et mieux vivre ensemble ;

- à l'association **Le Garage Numérique** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action « Geek qui pik » qui a pour but de favoriser la dynamique d'engagement associatif d'une quinzaine de jeunes âgé-es de 12 à 25 ans, développer leur esprit créatif et critique et de favoriser la participation des filles. La création d'un club multimédia ouvert à tou-t'es porte sur la découverte de ressources multiples (jeux vidéo, programmation, montage audio-visuel...) dans un cadre convivial (ateliers en soirée, cuisine en autogestion) ;
- à l'association **Les Ateliers de Natema** (20^{ème}), une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Festijoux ». Il s'agit d'une fête dédiée à l'univers du jeu qui vise à contribuer à l'animation de l'espace public. Les associations partenaires mobilisent les jeunes du quartier pour les impliquer directement dans l'organisation de l'évènement (conception, animation, installation et rangement) ;
- à l'association **Lucarne** (20^{ème}) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Activités éducatives, culturelles et sportives ». Cette association sportive et culturelle a pour objectif d'offrir aux jeunes des activités diverses : accompagnement scolaire pour les élémentaires, collégien-nes, lycéen-nes ; cours d'alphabétisation, de langue ; initiation à l'informatique ; des créneaux de football loisir et de boxe mixtes ;
- à l'association **Plus Loin** (20^{ème}) une subvention d'un montant de 10.000 euros pour son action « Projet global de l'association Plus Loin ». Cet espace de proximité intervient dans les domaines du loisir éducatif, du sport, de la santé, de la culture, de la prévention et de l'insertion sociale et professionnelle dans le but d'apporter une réponse globale au plus près des besoins des habitant-es, avec une attention particulière en direction des jeunes ;
- à l'association **Relais Ménilmontant** (20^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Jeunes actifs dans la société ». Le projet a pour objet de proposer à une cinquantaine de jeunes des ateliers destinés à développer leur esprit critique, alimenter leur réflexion et favoriser leur expression écrite et orale ;
- à l'association **Soleil Blaise** (20^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « 2024 – Accueils jeunesse d'accompagnement des projets et des parcours – Soleil Blaise » qui vise chaque année une vingtaine de jeunes dont une dizaine de jeunes filles du quartier prioritaire des Portes du Vingtième. Les jeunes sont accueilli-es deux fois par semaine de 18h à 20h30 hors vacances scolaires et lors de trois à quatre soirées de 18h à 22h00 organisées pendant les vacances scolaires ;
- à l'association **Strata'j'm** (20^{ème}) une subvention d'un montant global de 9.000 euros pour ses actions « La Cabane Davout, un lieu fédérateur dans le quartier de la Tour du Pin » (4.000 euros) qui a pour mission de susciter des

rencontres intergénérationnelles et des projets de loisirs en impliquant les jeunes et les parents. Ce lieu associe de nombreux acteurs du territoire et l'ensemble de ses actions s'inscrit dans le cadre de multiples partenariats et associent les habitant·es du quartier de la Tour du Pin et de Fougères-Python-Duvernois : enfants, adolescent·es, jeunes et parents. Le projet « Espace de vie social – Maison des Jeux » (3.000 euros) dans le quartier Belleville Amandiers permet la rencontre et l'échange des habitant·es du territoire. La Maison des Jeux est un équipement de proximité où se pratique le jeu libre, la location et des animations ludiques. Ce lieu d'animation de la vie sociale locale favorise la démocratie de proximité. Le projet « Un collectif de jeunes filles et garçons investissent le quartier de la Tour du Pin » (2.000 euros) vise à accompagner un groupe d'une quinzaine de jeunes filles et de jeunes hommes du quartier de la Tour du Pin dans l'organisation de la fête de quartier dont l'objectif est de faire découvrir aux jeunes les structures associatives du quartier et de pouvoir ainsi échanger ;

- à l'association **Hip & Hop** (94410 Saint-Maurice) une subvention d'un montant global de 4.000 euros pour ses projets « Olympic Channel 10 » (2 000 euros / 10^{ème} arrondissement) et « Olympic Channel 19 » (2.000 euros / 19^{ème} arrondissement). A la veille des Jeux Olympiques à Paris, Olympic Channel propose aux jeunes des 10^{ème} et 19^{ème} arrondissements de créer leur propre Web TV sportive, pour suivre et mettre en valeur les athlètes et événements sportifs de leurs quartiers dans le but de rassembler et faire collaborer les jeunes des différents quartiers sur un projet d'équipe et favoriser les échanges positifs entre elles et eux ;
- à l'association **Tatane** (11^{ème}) une subvention d'un montant global de 6.000 euros pour ses actions « Radio Tatane, foot, culture et territoires » (1.000 euros), qui vise à la création et la production d'émissions de radio itinérantes dans les QPV du 11^{ème} arrondissement, sous forme de podcast qui permet aux jeunes d'analyser, de débattre, de s'interroger et de prendre la parole, « Citizen Foot Belleville (11^{ème}) : programme annuel football, lien social et fête de quartier » (3.000 euros) qui a pour objectif de permettre aux jeunes de se réapproprier un espace public, y apaiser les tensions à travers la pratique d'activités sportives et culturelles mixtes, de développer l'imaginaire et la créativité, encourager les échanges favorisant le lien social et la citoyenneté et « Tatane 14^{ème} arrondissement » (2.000 euros) qui favorise le lien social et le vivre ensemble sur le territoire par le biais d'ateliers, de matchs de football spontanés, de tournois de football intergénérationnels, de projets de médiation et d'actions de promotion de la pratique sportive des femmes ;
- à l'association **Ro-bots** (93100 Montreuil) une subvention global d'un montant de 2.000 euros pour ses projets « Robots sportifs 2024 - Paris 11ème » (1.000 euros) et « Robots sportifs 2024 - Paris 18ème » (1.000 euros). Ces projets consistent à proposer à une quarantaine de jeunes d'intégrer le programme de compétition robotique "Robots Sportifs" constitué d'ateliers d'initiation à la robotique, à la fabrication collective et aux enjeux sportifs. À l'issue de ces ateliers, une compétition locale sera organisée. Les objectifs du projet sont d'améliorer l'inclusion numérique, la

cohésion sociale par la fabrication collective, de comprendre les enjeux actuels de la robotique et de désenclaver les quartiers autour d'un objectif commun, en créant du collectif ;

- à l'association **ACP La Manufacture Chanson** (11^{ème}) une subvention d'un montant global de 4.000 euros pour ses projets « Création Rap et découverte des métiers de la musique » (2.000 euros) et « Far Eleven District » (2.000 euros). Le premier projet est destiné à une quinzaine de jeunes, âgé-es de 15 à 18 ans, des 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Il ouvre sur les métiers de la musique et initie aux différentes disciplines liées à la création musicale. À travers ces pratiques, la mixité et la qualité des relations filles – garçons, l'environnement socioprofessionnel et la liberté d'expression sont également abordés. Le second projet permet aux jeunes du quartier Fontaine au Roi de découvrir les métiers du spectacle et de pratiquer les différentes disciplines liées à la création musicale. Il s'agit d'encourager leur créativité et leur expression artistique, leur permettre d'acquérir une certaine autonomie dans cette expression et de comprendre ce qu'est la liberté d'expression ;
- à l'association **La Compagnie du Son des Rues** (11^{ème}) une subvention d'un montant global de 3.000 euros pour son projet « Stages d'initiation à la pratique documentaire » dans les 18^{ème} (1.500 euros) et 19^{ème} arrondissements (1.500 euros). Organisé-es en équipe de tournage, muni-es de caméra et de matériel son, les stagiaires vont à la rencontre d'habitant-es, d'historien·nes, de professionnel·les et de spécialistes pouvant leur apporter des connaissances sur le thème du film à réaliser. La matière première des films est faite de ces rencontres entre les jeunes et les personnes qu'ils·elles interviewent. Ensemble ils et elles échangent, discutent et mènent une réflexion ;
-
- à l'association **Art Me Up** (11^{ème}) une subvention d'un montant 1.000 euros pour son projet « Les jeunes sur les planches » sur le territoire parisien. Ce projet vise à inciter les jeunes à s'engager dans un projet artistique, de la création aux représentations. Ce processus va aboutir à la création de deux petites formes théâtrales, issues d'une résidence d'écriture au sein du Paris 13 Atletico et des laboratoires avec les jeunes (témoignages sur les discriminations sociales, sexistes, racistes ou homophobes subies ou vues dans un environnement sportif) ;
- à l'association **Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature (EDLN)** une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Conforter le groupe local des EDLN de Paris et poursuivre son développement ». L'association contribue à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon les principes et les méthodes du scoutisme. Le projet éducatif est construit autour des grandes valeurs citoyennes que sont la solidarité et l'éducation à l'écologie. Les activités permettent aussi de développer le sens de la responsabilité et de l'autonomie, tant chez les mineur-es que chez les jeunes adultes. À tous les niveaux, les jeunes sont impliqués dans la prise de décision et l'organisation de leurs projets ;

- à l'association **Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF)** (93167 Noisy-le-Grand), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Activités de scoutisme laïc » sur le territoire parisien. L'association contribue à la formation de la jeunesse par l'animation de groupes de jeunes selon les principes et la pratique du scoutisme. L'objectif principal est de favoriser le développement personnel de chacune et de chacun dans un collectif harmonieux et soucieux des enjeux du vivre-ensemble. Elle se déploie sur le territoire parisien au travers des structures locales d'activités et propose des actions régulières de scoutisme et de formation de ses bénévoles. Elle sensibilise également les jeunes (15-30 ans) aux enjeux de société et à la participation citoyenne (budget participatif, conseil de jeunes, etc.) ;
- à l'association **Éclaireuses et Éclaireurs Israelites de France (EEIF)** une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Soutenir les actions des EEIF a l'occasion de leur 100^{ème} anniversaire ». Les projets initiés par l'association à l'occasion du 100^{ème} anniversaire permettent de faire rayonner le Mouvement et de toucher un large public pour rassembler, renforcer le lien à l'identité ou promouvoir la culture.
- à l'association **Envols** (20^{ème}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Un été sportif et culturel » sur le territoire parisien. Durant la grande fête des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'association propose aux jeunes Parisien·nes de leur faire profiter des sorties culturelles exceptionnelles de cette période pour leur faire découvrir la danse, le théâtre, le cirque et les arts de la rue dans toute leur diversité. Des activités sportives et des jeux de plein air seront également au programme ;
- à l'association **FIJA FESTIVAL** (16^{ème}) une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Festival international de cinéma jeunes acteurs/actrices » sur le territoire parisien. Il s'agit de promouvoir les jeunes acteurs et jeunes actrices dans le cinéma, créer la rencontre entre les professionnel·les reconnu·es et les jeunes comédien·nes, favoriser la rencontre entre les étudiant·es en cinéma et les professionnel·les en développant des rencontres à Quartier Jeunes (QJ) notamment ;
- à la **Fondation Jean et Jeanne Scelles** (1^{er}) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Organisation des 10^{ème} Prix Fondation Scelles pour sensibiliser les jeunes au risque prostitutionnel » sur le territoire parisien. Les Prix Fondation Scelles, créés en 2012, visent à sensibiliser les jeunes (adolescent·es, étudiant·es et jeunes professionnel·les) aux violences sexistes et sexuelles et, plus particulièrement, aux réalités de la prostitution. Les candidat·es, quels que soient leur âge et leur horizon professionnel, sont amené·es à réfléchir sur les images stéréotypées de la prostitution et sur la violence qu'elles recouvrent ;
- à l'association **La Conséquence** (15^{ème}) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action « Soirée de court métrage Proto & Co » sur le territoire parisien. L'association donne de la visibilité à des jeunes cinéastes et aide à leur professionnalisation avec l'organisation de soirées de projections de courts métrages amateurs. L'association développe également

son action d'accompagnement et de soutien aux projets de ces jeunes réalisateurs et réalisatrices en matière de production et de diffusion de leur travail ;

- à l'association **Paris Est Mouv'** (11^{ème}) une subvention d'un montant de 8.000 euros pour son fonctionnement. Les jeunes Parisiennes et Parisiens, habitant ou non le quartier Fontaine-au-Roi (11^{ème}) sont invité·es à participer à des activités gratuites de hip hop ou de cultures urbaines. Leur animation s'appuie sur les valeurs humanistes du mouvement hip hop : respect de l'autre, tolérance, paix, etc., et est assurée par des professionnel·les de renom ;

- à l'association **Toustes en Colo** (13^{ème}) une subvention d'un montant de 6.000 euros pour son fonctionnement pour l'année 2024 (séjours vacances et BAFA) sur le territoire parisien. L'association organise des séjours inclusifs, écoresponsables pour près de 200 jeunes âgé·es de 9 à 17 ans. Les jeunes sont associé·es à la construction et à l'organisation des séjours, dans une démarche modulable et participative ;

- à l'association **Zellidja** (13^{ème}) une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Promotion des bourses de voyage Zellidja pour l'année 2024 à destination de la jeunesse parisienne ». Les bourses Zellidja sont attribuées à des jeunes âgé·es de 16 à 20 ans, scolarisé·es ou non, pour un projet d'étude sur un sujet de leur choix réalisé lors d'un voyage en solitaire d'un mois au minimum, en France ou dans un pays étranger. Ce dispositif contribue à l'ouverture et au développement de la personnalité des jeunes par la découverte d'autres cultures et favorise leur autonomie.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions en faveur des jeunes Parisien·ne·s et de leur adéquation, tant avec les contrats jeunesse actuels ou en cours d'élaboration de Paris Centre, des 6^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements qu'avec les objectifs de la politique jeunesse parisienne, je vous demande de bien vouloir attribuer ces subventions d'un montant total de 279.000 euros aux 75 associations de jeunesse dont les projets ont été présentés.

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions et avenants annexés au présent projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2024 DJS 82 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (279.000 euros), conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 75 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 6^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 9^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 6^{ème} commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI au nom de la 5^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : sont adoptés le principe de la convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne (48161 / 2024_07074) domiciliée 20, rue Santerre (12^{ème}) pour son projet « On Paris... ? (Que tu créés ton espace – que tu parles de toi – que tu découvres la ville) » dans l'arrondissement Paris Centre.

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (287 / 2024_05863) domiciliée 66, rue d'Assas (6^{ème}) pour son action « Demande de subvention au titre de la jeunesse – Séjours ».

Article 4 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Mosaïques 9 (19882 / 2024_07819) domiciliée 24, rue de la Rochefoucauld (9^{ème}) pour son projet « Escapade Jeunes DJS ».

Article 5 : une subvention d'un montant 2.500 euros est attribuée à l'association Cage Projets (199415 / 2024_09667) domiciliée 2, boulevard de Strasbourg (10^{ème}) pour son projet « La danse classique inclusive ».

Article 6 : une subvention d'un montant 1.500 euros est attribuée à l'association L'Aire à Mots (12366 / 2024_05693) domiciliée 99, boulevard de Magenta (10^{ème}) pour son projet « Atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques et visuels et numérique (11-17 ans) : objectif : livre publié, réseaux sociaux, événements ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : une subvention d'un montant 3.000 euros est attribuée à l'association Le Paris des Faubourgs (12405 / 2024_09932), domiciliée 12, rue Léon Schwartzberg (10^{ème}) pour son projet « Séjour Jeunes auto-géré : Permettre le départ en vacances ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention annuelle d'objectifs 2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Ngamb'Art (6881 / 2024_09944), domiciliée 9, rue Louis Blanc (10^{ème}) pour son projet « Bat'Ngamb-Battle – 2 VS2 Break Dance / Hip Hop 1 VS1 Popping / Battle Kid's ».

Article 9 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Quai de Jemmapes X (Q.D.J.X) (193260 / 2024_09977), domiciliée 29, boulevard de la Chapelle (10^{ème}) pour son projet « AAP PV Sport ».

Article 10 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Speals (186943) domiciliée 17, rue du Buisson Saint-Louis (10^{ème}) pour son projet « Tous en selle » (2024_09987).

Article 11 : une subvention d'un montant 7.000 euros est attribuée à l'association 11^e Évènements (19480 / 2024_02987) domiciliée à la Maison de la Vie Associative et des Combattants - 8, rue du Général Renault (11^{ème}) pour son projet « Festival onze bouge 2024 ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention annuelle d'objectifs 2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association ADJ 11 (190128 / 2024_03333) domiciliée à la Maison de la Vie Associative et des Combattants - 8, rue du Général Renault (11^{ème}) pour son projet « Fête de quartier Beauharnais ».

Article 13 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Ateliers du Chaudron (11108 / 2024_09903) domiciliée 31, passage de Ménilmontant (11^{ème}) pour son projet « Agenda Péri Extra-Scolaire ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Le Picoulet – Mission Populaire XI^{ème} (8561 / 2024_09934) domiciliée 59, rue de la Fontaine au Roi (11^{ème}) pour son projet « Éducation populaire au service des jeunes ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les 12 Sourires (189938 / 2024_07673) domiciliée 3, passage Stinville (12^{ème}) pour son projet « Fonctionnement jeunesse ».

Article 16 : une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Ascendanse Hip Hop (7143 / 2024_02461) domiciliée 5, rue Rubens (13^{ème}) pour son action « Ateliers de danse hip hop ».

Article 17 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association L'Aquilone (11005 / 2024_09731) domiciliée à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) 18, rue Ramus (20^{ème}) pour son action « Rencontres de danse du 13^{ème} – 20^{ème} édition » dans le 13^{ème} arrondissement.

Article 18 : une subvention d'un montant global de 5.000 euros est attribuée à l'association Aventure Kacila (21181) domiciliée 11 rue de la Fontaine à Mulard (13^{ème}) pour ses projets « Week-ends autonomie jeunesse 2024 » (2024_09905 / 4.000 euros) et « Chut, ça tourne ! 2024 » (2024_09906 / 1.000 euros).

Article 19 : une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association GAREF Paris (10270 / 2024_03989) domiciliée 6, rue Émile Levassor (13^{ème}) pour son action « Activités scientifiques et techniques ».

Article 20 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût (9519 / 2024_09925) domiciliée 5, place de Vénétié (13^{ème}) pour son action « Le théâtre outil, un parcours intergénérationnel de création et de découverte théâtrale ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération

Article 21 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Slashfit (SF) (186990 / 2024_04163) domiciliée 74, rue de la Chapelle (18^{ème}) pour son action « Local numérique au 10 square Dunois (Paris 13^{ème}) ».

Article 22 : une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers LOREM (18650 / 2024_04908) domiciliée 11, rue Maurice Bouchor (14^{ème}) pour son action « 3D FabLab ».

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs 2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 23 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Carrefour 14 (9966 / 2024_09907) domiciliée 15, rue des Mariniers (14^{ème}) pour son action « Accueil Jeunes ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 24 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Florimont (12706 / 2024_02771) domiciliée 5/9, place Marcel Paul (14^{ème}) pour son projet « Ateliers d'été - Vidéado hors les murs ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 25 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Hustle Paris - HP (195673 / 2024_09923) domiciliée 1, rue Sophie Germain – 4^{ème} étage (14^{ème}) pour son projet « Mon tournoi basket 3X3 Hustle N'Flow ».

Article 26 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Le Moulin (16410 / 2024_09930) domiciliée 23 bis, rue du Moulin de la Vierge (14^{ème}) pour son action « E-Sport 14 – 2024 ».

Article 27 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes Ozaname (181768 / 2024_03987) domiciliée 13/15, rue René Blum (17^{ème}) pour son action « Sors de ta bulle – Sport et Loisirs ».

Article 28 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Animation Jeunesse Loisirs (AJL) (187134 / 2024_09895) domiciliée 3, avenue de la Porte d'Aubervilliers (18^{ème}) pour son action « Tous ensemble, donnons vie à notre quartier ! ».

Article 29 : une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS) (10836 / 2024_09900) domiciliée 24-30, rue Polonceau (18^{ème}) pour son action « Prévention auprès des jeunes de 11 à 17 ans afin de favoriser leur insertion sociale ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 30 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Capoeira Viola Compagnie le Sommet de l'Abricotier (300 / 2024_01630) domiciliée 18, rue Tchaïkovski (18^{ème}) pour son projet « Festival Émergence Capoeira ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 31 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Résonances (604 / 2024_09911) domiciliée 8, rue Camille Flammarion (18^{ème}) pour son projet « Art'fiterwork, action artistique au service de l'initiative et de l'autonomie des jeunes ».

Article 32 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association De Monblémont (196526 / 2024_09914) domiciliée 6, rue André Messager (18^{ème}) pour son action « L'éducation par la culture et le sport pour les jeunes du quartier Blémont ».

Article 33 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Esprit d'Ébène (93422 / 2024_09918) domiciliée 15, rue de la Goutte d'Or (18^{ème}) pour son action « Barbes Street dance ».

Article 34 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie des Rêves Ayez (158521 / 2024_05985) domiciliée 91, rue Compans (19^{ème}) pour son action « Les jeunes du 7eme art » dans le 18^{ème} arrondissement.

Article 35 : une subvention d'un montant global de 7.000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod (8462) domiciliée 20, rue Camille Flammarion (18^{ème}) pour ses projets « Préfiguration du Ci'Ney 18 » (2024_09927 / 1.000 euros), « Accompagnement dans la création de projets audiovisuels, musicaux et photographiques » (2024_05964 / 2.000 euros), « Les ateliers de création artistique scolaire et hors-scolaire » (2024_05968 / 2.000 euros) et « La culture au carrefour de la jeunesse, des solidarités, de l'inclusion sociale et citoyenne » (2024_10165 / 2.000 euros).

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs 2024 dont le texte est joint à la présente délibération pour ses actions « Préfiguration du Ci'Ney 18 » et « La culture au carrefour de la jeunesse, des solidarités, de l'inclusion sociale et citoyenne ».

Article 36 : une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Les Enfants de la Goutte d'Or - EGDO (17594 / 2024_09938) domiciliée 25 rue de Chartres (18^{ème}) pour son action « Loisirs éducatifs de proximité ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 37 : une subvention d'un montant global de 7.000 euros est attribuée à l'association Oasis 18 (9522) domiciliée 12, rue Camille Flammarion (18^{ème}) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Loisirs/Enfance/Jeunesse » (2024_09956 / DJS-SDJ / 4.000 euros)
- « Oasis du quartier » (2024_02131 / DDCT-SPV / 3.000 euros)

Article 38 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Salle Saint Bruno (12109 / 2024_05935) domiciliée 9, rue Saint Bruno (18^{ème}) pour son projet « Goutte d'Or en Fête ».

Article 39 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Slam O Féminin (19608 / 2024_09984) domiciliée Maison des Associations – 15, passage Ramey (18^{ème}) pour son projet « Filles et femmes de paroles : Cré-Action Slam ».

Article 40 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association École des Arts de la Scène - Les Petits Riens (19464 / 2024_09502) domiciliée 7, quai du Lot (19^{ème}) pour son action « La Troupe et l'orchestre des Petits Riens - Ateliers d'approfondissement de la pratique artistique ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 41 : une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Kasbah-sur-Scène (111742 / 2024_05696) domiciliée 20, rue Édouard Pailleron Maison du Combattant et des Associations (19^{ème}) pour son action « Création et parcours rythmique et musical (Music Halls Jr) ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 42 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Jeunes Ambitieux (196649 / 2024_09517) domiciliée 5, rue de l'Orme (19^{ème}) pour son action « Le Festival des Ambitieux – 4^{ème} édition ».

Article 43 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Mon Quartier Bouge ! (M.Q.B !) (201765 / 2024_09519) domiciliée 12, rue Bernard Têtu (19^{ème}) pour son action « Atelier Breakdance dans mon quartier ».

Article 44 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Riquet Elites (191262 / 2024_09524) domiciliée 15 Ter, rue Curial (19^{ème}) pour son projet « Sport famille ».

Article 45 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Vue d'ensemble (82761 / 2024_07023) domiciliée 127, rue de l'Ourcq - Chez M. SOW (19^{ème}) pour son projet « Séjours sportifs et d'insertion, ateliers découvertes artistiques et accompagnement à la scolarité ».

Article 46 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association 129H Productions (19172 / 2024_09474) domiciliée 38-40, rue des Amandiers (20^{ème}) pour son projet « Le Grand Slam des Amandiers ».

Article 47 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Belleville Citoyenne (19230 / 2024_09491) domiciliée 18, rue Bisson (20^{ème}), pour son action « Rimes et Rythme : Atelier de composition musicale, d'expression artistique et préparation à la scène ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention annuelle d'objectifs 2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 48 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'Association de Culture Berbère (18514 / 2024_09481) domiciliée 37 B, rue des Maronites (20^{ème}) pour son projet « Participation des jeunes à la vie publique ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022 -2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 49 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion (AEPCR) (17762 / 2024_09485) domiciliée 77-79, rue Alexandre Dumas (20^{ème}) pour son projet « Filles en scène ou pratique du double dutch pour s'engager dans la vie citoyenne ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024 -2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 50 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association Jeunesse Éducation (AJE) (15565 / 2024_09487) domiciliée 40, boulevard Mortier (20^{ème}) pour son projet « Activités sportives et culturelles (Axe 7) ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022 -2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 51 : une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Crescendo (9608) domiciliée 102C rue Amelot (11^{ème}) pour son projet « Jeunes en projet » (2024_09496) dans le 20^{ème} arrondissement.

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024 – 2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 52 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Dumas Réunion (47661 / 2024_09693) domiciliée 65, rue des Haies (20^{ème}) pour son projet « Mixité et Engagement ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024 - 2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 53 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association La Relève Bariolée (194144 / 2024_09513) domiciliée 56 rue Carnot - 94700 Maisons-Alfort pour son projet « Langage(s) » dans le 20^{ème} arrondissement.

Article 54 : une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Garage Numérique (117261 / 2024_09515) domiciliée 4, Place Henri Matisse (20^{ème}), pour son action « Geek qui pik ».

Article 55 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Les Ateliers de Natema (19350 / 2024_04362) domiciliée 37-39 rue des Orteaux (20^{ème}) pour son action « Festijoux ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 56 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Lucarne (186113 / 2024_05730) domiciliée 37, rue Joseph Python (20^{ème}) pour son projet « Activités éducatives, culturelles et sportives ».

Article 57 : une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Plus Loin (13486 / 2024_09522) domiciliée 4, rue Paul Jean Toulet (20^{ème}) pour son action « Projet global de l'association Plus Loin ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 58 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Relais Ménilmontant (18888 / 2024_09523) domiciliée 70, rue des Rigoles (20^{ème}) pour son action « Jeunes actifs dans la société ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024 - 2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 59 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Soleil Blaise (11445 / 2024_09529) domiciliée 7, square Vitruve (20^{ème}) pour son action « 2024 – Accueils jeunesse d'accompagnement des projets et des parcours – Soleil Blaise ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024 - 2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 60 : une subvention d'un montant global de 9.000 euros est attribuée à l'association Strata'j'm Paris (33381) domiciliée 86 rue des Couronnes (20^{ème}), pour ses actions « La Cabane Davout un lieu fédérateur dans le quartier de la Tour du Pin » (2024_09531 / 4.000 euros), « Espace de vie social – Maison des Jeux » (2024_09533 / 3.000 euros) et « Un collectif de jeunes filles et garçons investissent le quartier de la Tour du Pin » (2024_09532 / 2.000 euros).

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2022 – 2024 pour les actions « La Cabane Davout » et « Espace de vie social – Maison des Jeux » et la convention annuelle d'objectifs 2024 pour « Un collectif de jeunes filles et garçons investissent le quartier de la Tour du Pin » dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 61 : une subvention d'un montant global de 4.000 euros est attribuée à l'association Hip & Hop (190813), domiciliée 56, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 94410 Saint-Maurice, pour ses projets « Olympic Channel 10 » (2024_09921 / 2.000 euros dans le 10^{ème} arrondissement) et « Olympic Channel 19 » (2024_09509 / 2.000 euros dans le 19^{ème} arrondissement).

Article 62 : une subvention d'un montant global de 6.000 euros est attribuée à l'association Tatane (185433) domiciliée 28, rue de L'Orillon (11^{ème}) pour ses actions « Radio Tatane, foot, culture et territoires (2024_09992 / 1.000 euros / 11^{ème} arrondissement), « Citizen Foot "Belleville" (11^{ème}) : programme annuel football, lien social et fête de quartier » (2024_09991 / 3.000 euros / 11^{ème} arrondissement) et « Tatane 14^{ème} arrondissement » (2024_09993 / 2.000 euros / 14^{ème} arrondissement),

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs 2024 dont le texte est joint à la présente délibération pour ses actions, « Radio Tatane, foot, culture et territoires » et « Tatane 14^{ème} arrondissement ».

Article 63 : une subvention d'un montant global de 2.000 euros est attribuée à l'association Ro-Bots (201419) domiciliée 38, rue de Vincennes – 93100 Montreuil, pour ses projets « Robots sportifs 2024 Paris 11^{ème} » (2024_09980 / 1.000 euros dans le 11^{ème} arrondissement), « Robots sportifs 2024 – Paris 18^{ème} » (2024_09981 / 1.000 euros dans le 18^{ème} arrondissement).

Article 64 : une subvention d'un montant global de 4.000 euros est attribuée à l'association ACP La Manufacture Chanson (181331) domiciliée 124, avenue de la République (11^{ème}) pour ses projets « Création Rap et découverte des métiers de la musique » (2024_01060 / 2.000 euros / 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements) et « Far Eleven District » (2024_09894 / 2.000 euros / 11^{ème} arrondissement).

Article 65 : une subvention d'un montant 3.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie du Son des Rues (18195 / 2024_01312) domiciliée 52, rue Amelot (11^{ème}) pour son projet « Stages d'initiation à la pratique documentaire aboutissant à la réalisation de films sur ces sujets sociétaux, pour des jeunes de 12 à 16 ans » dans les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Article 66 : une subvention d'un montant 1.000 euros est attribuée à l'association Art Me Up (165762 / 2024_10207) domiciliée 109, rue de la Réunion (20^{ème}) pour son projet « Les jeunes sur les planches » sur le territoire parisien.

Article 67 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature (EDLN) (15625), domiciliée 45, Chemin du Peney à Chambéry (73000) pour son projet « Conforter le groupe local des EDLN de Paris et poursuivre son développement » (2024_06377) sur le territoire parisien.

Article 68 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF) (19270), domiciliée 12, place Georges Pompidou à Noisy-le-Grand (93167) pour son projet « Activités de scoutisme laïc » (2024_02836) sur le territoire parisien.

Article 69 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Éclaireuses et Éclaireurs Israelites de France (EEIF) (19520), domiciliée 27, avenue de Segur (7^{ème}) pour son projet « Soutenir les actions des EEIF a l'occasion de leur 100eme anniversaire » (2024_04386) sur le territoire parisien.

Article 70 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Envols (199426 / 2024_07217) domiciliée 4, avenue Taillade (20^{ème}) pour son projet « Un été sportif et culturel » sur le territoire parisien.

Article 71 : une subvention d'un montant 5.000 euros est attribuée à l'association FIJA FESTIVAL (203403 / 2024_09729) domiciliée 17, rue Duret (16^{ème}) pour son projet « Festival international de cinéma jeunes acteurs/actrices » sur le territoire parisien.

Article 72 : une subvention d'un montant 2.000 euros est attribuée à la Fondation Jean et Jeanne Scelles (61841 / 2024_07988) domiciliée 14, rue Mondetour (1^{er}) pour son projet « Organisation des 10^{ème} Prix Fondation Scelles pour sensibiliser les jeunes au risque prostitutionnel » sur le territoire parisien.

Article 73 : une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association La Conséquence (191529 / 2024_03859) domiciliée 39, rue Alain Chartier (15^{ème}) pour son action « Soirée de court métrage Proto & Co » sur le territoire parisien.

Article 74 : une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Paris Est Mouv' (12946 / 2024_06165) domiciliée 1, passage de la Fonderie (11^{ème}) pour son fonctionnement.

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs 2024 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 75 : une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Toustes en Colo (199201 / 2024_03809) domiciliée 8, rue Cantagrel (13^{ème}) pour son fonctionnement pour l'année 2024 (séjours vacances et BAFA) sur le territoire parisien.

Article 76 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Zellidja (182403 / 2024_04730) domiciliée 60, rue Regnault (13^{ème}) pour son projet « Promotion des bourses de voyage Zellidja pour l'année 2024 à destination de la jeunesse parisienne » sur le territoire parisien.
La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 77 : les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget 2024 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.